

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Lormont Génicart - Service public de chauffage urbain des Hauts de Garonne -
Construction d'une chaufferie biomasse - Cofinancement FEDER - Décision -
Autorisation**

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la modernisation du service public de chauffage urbain des Hauts de Garonne, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé la construction sous maîtrise d'ouvrage communautaire d'une chaufferie biomasse dans le secteur de Lormont Génicart, dans un souci de sécurisation et de fiabilisation du réseau.

Le contrat de délégation portant sur l'exploitation du Complexe Thermique des Hauts de Garonne en date du 10 décembre 2008 met à la charge de la Communauté urbaine en son article 19.1.1 la construction d'une chaufferie d'appoint basse pression fonctionnant au bois et au gaz naturel et son raccordement au réseau de chaleur avant le 1^{er} juillet 2013.

La chaufferie biomasse de Lormont Génicart fonctionnera dans un premier temps en appoint avec le bois énergie pendant les périodes les plus froides en complément de la chaleur fournie par l'incinération des déchets, la production au gaz naturel ne sera engagée en secours qu'en cas de fuite sur le réseau ou de pannes de sources de production de chaleur.

Les enjeux de ce projet sont multiples et concernent en premier lieu la fiabilité du réseau puisque cette chaufferie a une fonction de chaufferie d'appoint mais aussi de chaufferie de secours.

Cette chaufferie poursuit également un objectif environnemental, puisqu'elle propose le recours au bois.

Enfin, en terme de cohésion sociale, la fiabilité de ce réseau de chaleur garantit une maîtrise des charges due à une moindre sensibilité aux variations des prix des énergies fossiles, qui se répercute naturellement sur les usagers.

La Communauté urbaine est assistée de la société IOSIS Sud-Ouest pour le suivi général de l'opération de la construction de la chaufferie.

- Les travaux de la chaufferie comprennent :
- l'aménagement d'une parcelle de 5.000 m²
 - le système de pesée hors sol
 - une chaudière bois de 6 MW
 - une chaudière gaz de 10 MW
 - les bâtiments de la chaufferie
 - les réseaux en limite de propriété
 - la mise en exploitation.

Par délibération n°2010/0723, vous avez autorisé la réalisation de ces travaux, il s'agit maintenant d'adopter le plan de financement de cette opération.

Des cofinancements sont sollicités auprès de l'Union européenne pour la construction de la chaufferie.

Dans le cadre du fond chaleur, l'ADEME apporte un financement pour les travaux de raccordement au réseau, à hauteur de 60%, soit 312.000 euros.

Le cofinancement envisagé de l'Union européenne (au titre de FEDER, objectif 3.1) porte donc uniquement sur la construction de la chaufferie.

Le plan de financement suivant présente le cofinancement FEDER :

Dépenses		Ressources		
nature de dépenses	montant HT	nature	montant	%
Prestations de maîtrise d'oeuvre	438.000 €	FEDER	2.289.258 €	45 %
Prestations de conception et de suivi réglementaire	3.000 €			
Installation de chantier	52.471 €			
Voirie, réseaux divers, espaces verts, terrassement	529.370,80 €			
Bâtiments	1.746.840,51 €			
Chaudières et équipements	1.485.530 €			
Evacuation et traitement des fumées	439.940 €			
Courants forts : HTA et BT	202.344,26 €			
Courants faibles	53.585,14 €			
Automatismes, régulation, supervision, GTB	108.000 €	Fonds propres	2.797.982 €	55 %
Protection incendie	18.838,10 €			
Réseaux hydrauliques	312.000 €			
Marche industrielle	18.770 €			
Exécutions : documents - plan -études	77.550,19 €			
Déduction de la solution de référence	-500.000 €			
Option 1 : filtres magnétiques	43.500 €			
Option 2 : silencieux sur cheminée	57.500 €			
Total des dépenses éligibles	5.087.240 €	Total	5.087.240 €	100%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2007/0992 du 21 décembre 2007 portant adoption du schéma de référence de modernisation du service public de chauffage urbain des Hauts de Garonne,
VU la délibération n°2010/0723 du 22 octobre 2010 relative à l'adoption du programme global pour la construction de la chaufferie bois/gaz,
VU la délibération n°2012/0054 du 20 janvier 2012 portant acquisition du lot n°6 du lotissement La Ramade appartenant à Clairsienne SA HLM

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Communauté urbaine de Bordeaux à rechercher des cofinancements pour la construction de la chaufferie biomasse,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement du projet indiquant les participations sollicitées auprès de l'Union européenne.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions à venir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur le budget annexe Réseau de chaleur : chapitre 13, article 1317, CRB TF00, programme RC07.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 NOVEMBRE 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 NOVEMBRE 2010</p>

M. JEAN-PIERRE FAVROUL